

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-quatre février deux mil vingt-cinq à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Objet :

Date de la convocation : 11 février 2025

V/réf :

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

N/réf :

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M LEVEQUE Pascal, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, Mme LABALETTE Martine, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M BOULET Jean-Marc ; M COUVEZ José, procuration à M CARRIERE Guy ; M TABARIE Didier ; M JOURDAIN Philippe, procuration à Mme LABALETTE Martine ; Mme LACROIX Audrey ; Mme OBLED Aurélie.

Absents : M DEHON Gérard, Mme SIMONETTI Sandrine, M CORMONT Corentin.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi M CARRIERE Guy pour secrétaire.

QUESTION N° 6/2025

LANCEMENT DU MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DES REPAS AUX RESTAURANTS SCOLAIRES, A LA GARDERIE ET A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Rapporteur : Madame Nadine PLUVINAGE

Le montant annuel des dépenses liées à l'achat de repas pour le restaurant scolaire, sur la base d'une moyenne sur les 3 dernières années, est de l'ordre de 80 000 euros à 90 000 euros.

Il est assuré actuellement, à la satisfaction de tous, par la société SOBRIE RESTAURATION de Tourcoing.

Cette société assure également la livraison de nombreux restaurants scolaires dans le secteur.

Je vous rappelle qu'il s'agit de la fourniture de repas en liaison froide avec mise à disposition d'un four pour remise en température.

Le marché actuel a été passé pour la période allant du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2025.

Afin de répondre aux directives fixées par le Code de la Commande Publique, il convient de lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence (marché à procédure adaptée) pour l'ensemble de ces prestations. Cela permettrait de signer un nouveau marché à bons de commande pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, soit du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2028.

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : accueil@mairie-neuville-st-remy.fr - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuillesaintremy.fr>

Par conséquent, je vous propose :

- d'approuver la procédure de mise en concurrence (marché à procédure adaptée) pour l'ensemble des prestations liées à cette fourniture de repas ;
- de donner toute délégation utile à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre ladite procédure et parvenir à la conclusion d'un nouveau contrat de fourniture de repas.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour copie conforme

Délibération publiée sur le site Internet de la ville le 27 février 2025

Transmise à la Sous-Préfecture le 27 février 2025

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy.



Guy CARRIERE,

Secrétaire de séance

